

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**Étaient présents** : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, CAZENAVE et ETCHART, ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOU, LAPÊTRE, CAMGRAND et SALEFRANQUE

**13-10-2025-07**

Date de convocation le 08/10/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 02  
Votants : 14

**Avait donné pouvoir** : Mme GUITTONNEAU à M LAMASOU  
Mme LOQUET à M CLAVÉ

**Était absente** : Mme GRAUX Joëlle

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE Pascal

### **OBJET : CCLO - GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 15 mai 2025, la Communauté de communes de Lacq-Orthez avait interrogé les communes sur leur volonté de participer au groupement de commandes pour l'année 2025 entre la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres, et le cas échéant, de sélectionner les procédures proposées.

Pour mémoire, la consultation entrant dans le champ d'application du groupement de commande était la suivante : travaux routiers sur différentes voies de la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Or, il est à présent proposé de rajouter une nouvelle consultation.

Il s'agit d'achat et livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de prendre part à la consultation suivante :

achat et livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres :

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commande ci-joint.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE Pascal  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20251015-13\_10\_2025\_07-DE

